



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Conseil de l'Europe

Question écrite n° 110264

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la participation financière française au fonctionnement du Conseil de l'Europe. Véritable conscience de l'Europe, organisation regroupant les délégations parlementaires de quarante-six pays d'Europe, cette institution européenne élabore des normes juridiques pour promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme, Or, le budget annuel consacré au Conseil de l'Europe, de l'ordre de 200 millions d'euros, est inférieur au coût de fonctionnement journalier du Parlement européen, ou du coût annuel des déménagements du Parlement européen entre Bruxelles et Strasbourg pour l'organisation de ses sessions ! Le budget du Conseil de l'Europe est amputé par le coût, toujours plus élevé, du fonctionnement de la Cour Européenne des droits de l'homme. Il lui demande si le gouvernement français peut s'engager à promouvoir et renforcer le Conseil de l'Europe et assurer chaque année le budget indispensable à son fonctionnement et à sa pérennité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110264

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11707